PROJET ASSOCIATIF

2023/2027



Association des Parents, Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise

AVANT-PROPOS

Le projet associatif 2023-2027 de l'APAHRC s'inscrit dans la continuité du projet associatif 2018-2022 dont il poursuit certaines des orientations et des actions entreprises. Il a bien entendu pour vocation d'en proposer de nouvelles en lien avec les réformes du secteur médico-social, qui peuvent à la fois concerner l'évolution de l'offre (loi sur la transformation de l'offre des ESAT, loi relative à l'habitat inclusif ...), la démarche d'évaluation de la qualité ou celles favorisant la participation de la personne accompagnée, (loi sur la réforme du Conseil à la Vie Sociale...)

Sur la base de ces évolutions politiques et sociétales, le projet de l'APAHRC vise à soutenir les personnes en situation de handicap dans la défense de leurs droits à définir leurs propres choix de vie. Il présente, pour les cinq années à venir, les orientations à mettre en œuvre qui permettent à ces droits et à ces choix de la personne d'être effectifs.

Ce projet associatif est le fruit d'une collaboration des différentes parties prenantes de l'APAHRC, administrateurs, familles, personnes accompagnées, professionnels.elles. La démarche participative proposée se veut être le reflet des interactions et échanges qui font oeuvrer ensemble les membres associatifs. Ceux-ci doivent se poursuivre et se développer car c'est avec l'ensemble des acteurs, internes et externes, que nous construisons l'APAHRC d'aujourd'hui et de demain.

SOMMAIRE

PREAMBULE UNE HISTOIRE SINGULIÈRE AU SERVICE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP Une association gestionnaire7 **DES VALEURS ET DES FONDEMENTS ASSOCIATIFS** Une éthique de la personne comme sujet8 Des principes associatifs et des valeurs partagées9 **UNE ORGANISATION IMPLIQUEE** DANS SON ENVIRONNEMENT Une organisation associative10 Un réseau territorial et un partenariat affirmé14 **BILAN DU PROJET 2018 - 2022** Gouvernance Associative 15 Orientations politiques15 LES ORIENTATIONS 2023 - 2027

GLOSSAIRE DES SIGLES

PREAMBULE

180 adhérents

230 personnes accompagnées

réée en 1979 de la volonté de parents et d'amis concernés par le handicap, l'APAHRC poursuit sa volonté d'accueillir et d'accompagner des adultes en situation de handicap, par le travail, l'hébergement et tout lieu de vie.

L'APAHRC, association parentale, inscrit son action à partir de valeurs fortes :

- le respect de la personne en situation de handicap, de ses difficultés mais aussi de ses potentiels et capacités à développer des inter-relations avec son environnement.

L'APAHRC se fonde sur une double orientation tenant compte des évolutions sociétales :

- avoir une vie associative riche, ouverte, dynamique et productive
- être gestionnaire d'établissements et de services de qualité.

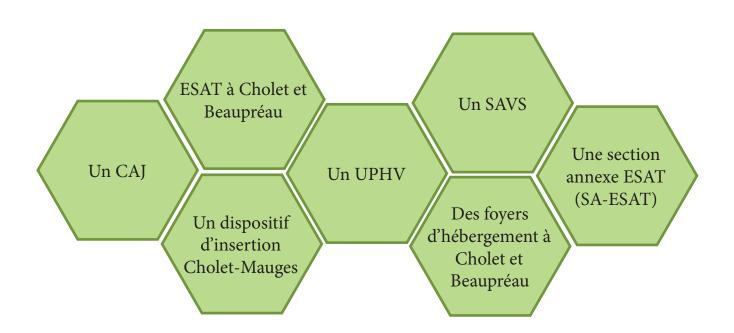
87 salariés

AUJOURD'HUI L'APAHRC C'EST:

Des commissions stratégiques

Des commissions de la vie associative

Des instances statutaires

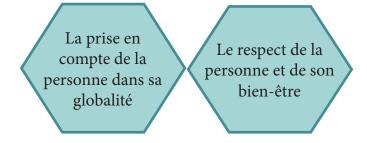




La personne accompagnée doit participer au choix de son parcours de vie

Bien accompagner suppose d'être capable, avec la personne, de discerner ses capacités, d'esquisser un parcours, toujours modifiable et réévaluable en chemin, pour s'approcher au plus près du mode de vie qu'elle recherche et qui lui corresponde.

Cet accompagnement s'appuie sur :



et porte sur :



La loi de 2005 relative au handicap, définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

A l'APAHRC, les personnes accompagnées présentent des handicaps variés :

- déficience intellectuelle ou cognitive
- trouble psychique associé ou non à la déficience intellectuelle

Dans la suite de ce document toute mention « personne en situation de handicap » fera référence à cette notion.

UNE HISTOIRE SINGULIÈRE AU SERVICE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Une association fondatrice et militante

I y a plus de quarante ans, des parents se sont mobilisés et organisés pour réagir au manque de structures susceptibles d'accueillir leurs enfants handicapés devenus adultes et qui ne pouvaient, du fait de leur handicap, être intégrés ni en milieu ordinaire de travail, ni en atelier protégé. Les statuts associatifs précisent les finalités de l'APAHRC:

Les missions que se donne l'APAHRC peuvent se décliner en trois grands principes :

Une association qui promeut les droits des personnes en situation de handicap, valorise l'auto-détermination et relaie les positions des familles

- En regroupant les personnes désirant œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap,
- En représentant les personnes en situation de handicap et leur famille auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des institutions à vocation sociale et médico-sociale,
- En défendant les droits et intérêts individuels et collectifs des personnes en situation de handicap, promouvant l'accessibilité, l'accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté.

Une association à la recherche permanente de structures adaptées à l'épanouissement des personnes accueillies

- En créant et gérant tout établissement et service pour les personnes en situation de handicap et mettant en place toute organisation pour en assurer le fonctionnement, le suivi et le développement,
- En apportant des réponses adaptées, diversifiées et innovantes dans un souci d'écoute et d'évolution des besoins et demandes des personnes en situation de handicap,
- En favorisant un environnement porteur et soutenant pour les personnes accompagnées et l'ensemble des professionnels.

Une association inscrite dans son environnement

- En étant active dans des instances à vocation sociale, médico-sociale et sanitaire (réseaux d'associations, groupes de travail, unions et fédérations),
- En favorisant tout lien sur le plan départemental et régional permettant le développement d'organisations, au service des personnes handicapées.

Une association gestionnaire

i la réponse à la question de l'insertion professionnelle et du travail des personnes en situation de handicap a été une préoccupation première à l'APAHRC, et l'objet même de la création de l'association, le sujet de l'hébergement et de l'accompagnement social est devenu rapidement un point d'attention.

La première action de l'APAHRC a été l'ouverture en 1982 d'un Centre d'Aide par le Travail dans des locaux provisoires avec un agrément de 60 places.

L'évolution de l'Association s'est poursuivie au fil du temps, au regard des partenariats avec des entreprises, des adaptations aux besoins des personnes ou des choix associatifs. Des réajustements structurels, des créations, des fermetures et des cessions ont été opérés :

1984 : Construction de bâtiments sur le site de la rue de Tours

1991 : Ouverture d'un foyer d'hébergement à Cholet

1992 : Extension du CAT avec implantation sur le site de Beaupréau

1998 : Ouverture d'un second foyer d'hébergement à Beaupréau ; création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

2000 : Ouverture du restaurant « Pincée de Sel » sur le site du Cormier.

2001 : Ouverture d'un Centre d'Activités de Jour (CAJ)

2009 : Création d'ateliers sur le site du Cormier

2013 : Ouverture de l'UPHV à Beaupréau avec agrément pour 5 places

2015 : Ouverture du self d'entreprise « Des goûts et des couleurs »

2015 : Regroupement du siège associatif et des services administratifs sur le même site : 1, square Saint Briac, 49300 CHOLET

2021 : Création de la section Annexe ESAT (SA-ESAT) et du dispositif d'Insertion Cholet-Mauges

L'histoire passée, actuelle et à venir de l'APAHRC repose sur trois atouts majeurs :

- Sa dimension physique lui permettant d'être proche de ses adhérents et de demeurer une association où la dimension humaine est partie prenante de son action gestionnaire;
- Son ancrage territorial au sein d'un secteur économique régional porteur l'amenant à rechercher l'adaptation permanente et la diversification de ses activités de travail (activités de sous traitance, de production industrielle, d'espaces verts, de restauration, de services et de prestations en entreprise, de blanchisserie ou culturelle);
- Sa compétence technique reconnue dans les domaines du travail protégé, de l'hébergement adapté et de l'accompagnement social ainsi que sa compétence en coopération relative aux partenariats que l'Association, ses établissements et services tissent avec les acteurs locaux (acteurs privés et publics du médico-social, de l'insertion professionnelle, de l'habitat, de l'éducation, des activités culturelles)

DES VALEURS ET DES FONDEMENTS ASSOCIATIFS

Une éthique de la personne comme sujet

'association se réfère aux grands textes qui régissent à la fois la société et le secteur médico-social. Les orientations de l'APAHRC s'en inspirent et sur eux se fondent ses actions :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme,
- La charte européenne de la personne handicapée,
- Les principales lois françaises :
 - n°2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
 - n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
 - n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- La charte des droits de la personne handicapée de l'UNAPEI,



Reconnaître la personne handicapée comme sujet, c'est lui reconnaître ses droits et lui permettre de les exercer.

Pour l'APAHRC, la relation d'aide et d'accompagnement est au cœur des réflexions et des actions médico-sociales à destination des personnes dont la situation justifie une aide adaptée, un cheminement avec elle, momentanément ou durablement.

Des principes associatifs et des valeurs partagées

Avec des complémentarités en termes d'intervention et de cadre de travail, avec des différences en termes de logique, de qualifications, d'expériences, de façons d'être, toutes personnes exerçant au sein des établissements et services de l'APAHRC, quelle que soit l'unité d'affectation, à Cholet ou à Beaupréau, se retrouvent cependant sur des principes professionnels et éthiques communs, œuvrant au sein d'une même association en inter relation avec les bénévoles, les familles. Ces principes orientent les compétences de chacun, le travail d'équipe, le sens de l'accompagnement social et médico-social auprès des personnes en situation de handicap.

Coopération et collaboration

L'APAHRC, une association inscrite dans son environnement. Les compétences, les expertises combinées avec celles d'acteurs territoriaux lui permettent d'optimiser les réponses, de simplifier et diversifier les propositions.

<u>Liberté de choix</u> Auto détermination

L'APAHRC oeuvre pour que la personne en situation de handicap soit actrice de son parcours de vie. La personne accompagnée est associée à l'ensemble des projets qui la concerne dans le respect de son intégrité, de sa dignité et de sa sécurité.

Solidarité et cohésion

L'APAHRC, une association qui cherche à favoriser un environnement porteur et soutenant pour les personnes accompagnées, l'ensemble des professionnels et des adhérents

Engagement

L'APAHRC, une association qui s'engage pour que chaque personne en situation de handicap puisse vivre pleinement sa citoyenneté en vue de participer à une société universellement accessible, c'est-à-dire inclusive.

Professionnalisme

L'APAHRC, une Association qui œuvre au travers de ses établissements et services pour apporter des réponses de qualité, souples, adaptées, diversifiées et innovantes dans un souci d'épanouissement de la personne et de prise en compte de l'évolution de ses besoins et de ses demandes.

Militantisme

L'APAHRC, une association parentale qui milite pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, relaie les positions des familles en cohérence avec le mouvement UNAPEI.

UNE ORGANISATION IMPLIQUEE DANS SON ENVIRONNEMENT

Une organisation associative

hacune des missions assurées par l'APAHRC se réalise par des actions concrètes. Ces missions structurent le fonctionnement de l'association et organisent les travaux de ses instances et de ses établissements et services.

L'Assemblée Générale des adhérents de l'APAHRC se réunit une fois par an et se prononce sur les rapports relatifs à la gestion du Conseil d'Administration (CA), la situation financière et morale de l'association après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, des rapports d'activités et d'orientation. Elle est informée de la vie des établissements et services. Elle renouvelle les membres du Conseil d'Administration et ratifie les membres cooptés par celui-ci.

Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 15 membres statutaires et d'auditeurs cooptés, accomplit tous les actes nécessaires au bon fonctionnement de l'association, sur la base d'un travail préparatoire élaboré en Bureau. Le Conseil d'Administration est l'instance de réflexion et de décision politique de l'APAHRC, présidé et animé par le Président. Le Directeur Général y participe avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration a mis en place des Commissions de travail permanentes ou temporaires afin de l'éclairer et d'alimenter sa réflexion et son action. Ces Commissions, lieux d'expression, de circulation et de brassage d'idées, permettent de dynamiser la vie de l'APAHRC. Le contenu de leur travail et le rythme des réunions favorisent la familiarisation avec la culture associative. Ces commissions et leurs thématiques peuvent évoluer au regard des projets et des besoins à traiter.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Commission RSO

(Responsabilité Sociétale des Organisations), constituée de différents acteurs associatifs (bénévoles, professionnels, personnes en situation de handicap) vise à garantir une démarche associative globale synonyme de bientraitance des salariés et des personnes accompagnées, de protection de l'environnement et de responsabilité économique

Commissions briogs

l'UNAPEI, organise, chaque année en octobre, une vente de brioches

commissions loss

Gère l'animation de la vie associative et notamment l'organisation des diverses festivités

Commission Communication communication de l'APAHRC, publique via la presse écrite ou audiovisuelle. Elle réunit des adminis-



LES COMMISSIONS TEMPORAIRES

Prépare les décisions du Conseil d'Administration qui ont trait aux budgets et au patrimoine immobilier de l'association et de ses établissements.

Commission domiciles

Activités et accompagnement social » et la « Commission travail protégé et accompagnement social » sont des espaces de débats et de prospections.

Ces commissions pourront notamment constituer des espaces d'échange et de réflexion dans le cadre de la refonte du projet associatif 2023-2027.

Le siège associatif est situé au 1, square Saint Briac à Cholet. Lieu accueillant et convivial, permettant les rencontres et les réunions des instances, le siège est également un lieu repère de recueil, de partage et de diffusion des informations à destination de l'ensemble des acteurs associatifs.

Dans cette dynamique, le secrétariat associatif, en lien avec le Président et les administrateurs, est disponible pour conseiller, orienter ou relayer les demandes internes ou émanant de l'environnement.

L'engagement des adhérents et des bénévoles est primordial dans la mobilisation et l'investissement personnel pour faire vivre au quotidien l'association, porter ensemble les convictions qui l'animent mais également promouvoir de nouvelles orientations et créations, sources de renouvellement, de dynamisme et d'enrichissement respectifs.

Le recrutement de bonnes volontés aux compétences diverses est dès lors indispensable pour que se poursuive et se développe l'action associative.

Des établissements et services structurés

e Président de l'APAHRC a confié de larges délégations en termes d'autorité, de compétences et de moyens au Directeur Général, pour mettre en œuvre et faire respecter les principes, les valeurs et les orientations de l'association dans une volonté affirmée de renforcer l'identité et la cohésion de l'APAHRC. Le Directeur Général est également chargé d'assurer la conduite du projet associatif et des projets des établissements et services.

Les structures de l'APAHRC sont financées, en 2022 pour 273 places afin d'accueillir et accompagner près de 280 adultes en situation de handicap et recouvre :

- Le secteur du travail protégé (pôle accompagnement par l'activité de production marchande : ESAT ARC EN CIEL, réparti sur 4 sites à Cholet et Beaupréau), avec un budget de l'Agence régionale de la Santé des Pays de la Loire (ARS) et un budget commercial propre, la Section annexe ESAT (SA-ESAT) financé par le Conseil Départemental, le dispositif d'insertion inter associatif Cholet-Mauges.
- <u>Le secteur de l'hébergement adapté</u> (pôle accompagnement aux domiciles : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), résidences LA HAIE VIVE à Cholet et Beaupréau, Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes à Beaupréau (UPHV)), financé par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
- <u>Le secteur de l'activité d'accompagnement éducatif et social</u>: Centre d'Accueil et d'Activités de Jour (CAJ) financé par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'APAHRC





Foyer d'hébergement / Résidences 1 Square Saint Briac 49300 Cholet

02 41 49 46 46

contact@esataec.fr

24 rue Mont de Vie 49600 Beaupréau

02 41 63 17 52



Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes

24 rue Mont de Vie 49600 Beaupréau

02 41 63 17 52



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

30 rue Saint Servan 49300 Cholet
02 41 29 04 32

24 rue Mont de Vie 49600 Beaupréau

02 41 63 17 52



Centre d'Accueil et d'Activités de Jour

8 rue Cunault 49300 Cholet

02 41 71 93 86



Appartements "Habitats Pluriels" Cholet

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES LA HAIE VIVE

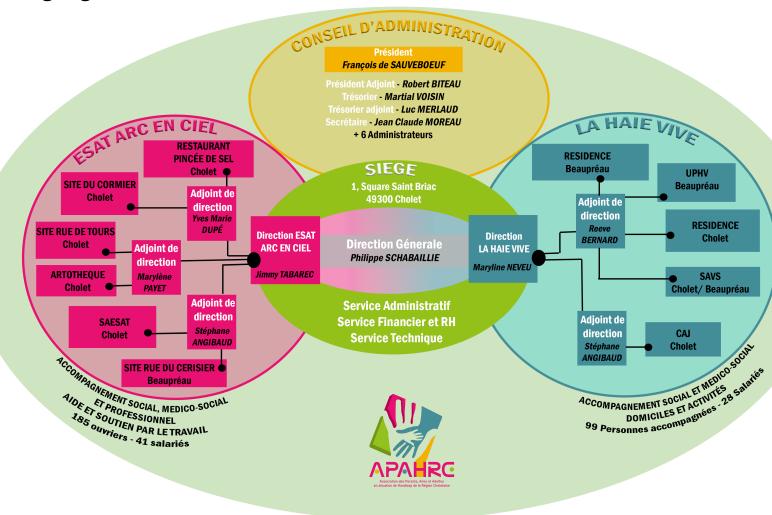
L'association est l'employeur au total de 84 salariés .

L'organigramme qui suit présente précisément la réalité de l'architecture, de la structure et de l'organisation des établissements et services ainsi que leurs liens et leurs articulations avec les instances associatives de l'APAHRC.

La place accordée aux personnes accueillies et accompagnées et à leurs représentants légaux s'incarne concrètement dans des instances telles que les Conseils à la Vie Sociale (CVS), les réunions de délégués d'ateliers en ESAT. Les représentants des adultes en situation de handicap donnent leurs avis et sont force de proposition concernant l'organisation globale de l'établissement ou du service ainsi que les conditions de prise en charge et les projets d'activité qu'il propose.

L'APAHRC demeure très attachée à la considération de l'expression de la personne en situation de handicap et appuie toute initiative permettant l'aide et le soutien respectueux de cette expression.

L'organigramme



Un réseau territorial et un partenariat affirmé



L'APAHRC est membre actif au GIAC Pays de Loire et adhère aux organisations régionales ou nationales telles que l'UNAPEI Pays de Loire, l'URIOPSS ou NEXEM. Cette démarche s'inscrit dans le souci de soutenir et défendre les intérêts de l'association dans sa stratégie de développement, de gestion, d'organisation et de financement.

Reconnue pour ses capacités partenariales et son expertise, l'APAHRC s'est vue confiée en date du 1er janvier 2017 le mandat de gestion (finance/Ressources Humaines) de l'Association GEM Soleil, lieu d'échanges et de réalisations de projets collectifs entre personnes présentant de troubles psychiques.

Pour remplir ses missions, l'APAHRC entend conforter son implantation géographique et développer son réseau territorial au niveau du Choletais et des Mauges. L'APAHRC entend s'enrichir d'une dimension régionale en cherchant à diversifier sa présence et son implication dans le champ du handicap et de ses institutions.

Les collaborations et les complémentarités sont considérées comme une composante incontournable du développement social, éducatif et médico-social et sont menées sur trois niveaux :

une participation à des instances de réflexion et de concertation

une réflexion et échange de pratiques avec les partenaires

une mobilisation dans la mise en œuvre de projets et/ou de manifestations

Ce travail de maillage et de réseau est un élément clé de la recherche de diversification des modalités de soutien et d'accompagnement des adultes en situation de handicap.













BILAN DU PROJET 2018 - 2022

Gouvernance associative

- Maintien de relations constructives au sein de l'association entre les administrateurs, les parents, les personnes accompagnées et les professionnels (Ex. : Inscription de l'Association dans une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) en vue de favoriser des comportements vertueux entre les acteurs associatifs (bénévoles, personnes accompagnées, professionnels, partenaires) et dans les relations de ceux-ci avec leur environnement).
- Poursuite des rencontres régulières (au moins mensuelles) et de l'étroite collaboration entre le Président, le Directeur Général, le Bureau et le Conseil d'Administration pour optimiser les missions de l'association.
- The associate partitional disconnection of associated partitional disconnection of associated partition of associated partitio
- Place accordée aux rencontres avec les familles par le biais de rencontres provoquées et collectives afin d'améliorer la connaissance de l'action associative et de ses temps forts (Ex. : Organisation de réunions des familles sur des thèmes juridiques).
- Augmentation des temps de formation des dirigeants associatifs pour une meilleure compétence (Ex.: Formations suivies par les administrateurs: Fonctionnement du binôme Directeur Général-Président, responsabilité civile et pénale des dirigeants, rapprochements associatifs...).
- Actions en faveur de la participation des personnes accompagnées à la vie associative dans toutes ses dimensions (Ex.: Commission « loisir » pour l'organisation d'évènements festifs, culturels et de loisirs au profit des personnes accompagnées; comité d'information et de sensibilisation bénévoles, professionnels, personnes accompagnées en vue d'informer les structures d'enseignement collèges, lycées, universités sur l'Association et ses activités, sur la situation de handicap; comité d'organisation représentatif des différents acteurs associatifs pour la préparation d'évènements festifs ...).
- Mise en œuvre de temps de rencontre pour intégrer de nouveaux administrateurs et pour renouveler le Conseil d'Administration (Ex. : Deux nouveaux administrateurs auditeurs)
- Participation d'administrateurs à l'accueil de toute nouvelle personne accompagnée et de ses proches lors de son arrivée dans une structure de l'association.

Orientations politiques

- Représentation de l'association et de la situation de handicap mental et psychique dans les instances telles que le Forum Escapade, le CCAS, le GPPH, l'URIOPSS, ...
- Renforcement de l'identité associative et affirmation de l'APAHRC comme association du mouvement parental pour faire remonter les besoins et les moyens à mettre en place.
- Participation aux mobilisations départementales et régionales en faveur de la défense et la promotion du secteur médico-social

Projets associatifs

- Développement de nouveaux temps et modes d'accompagnement éducatif et social, d'hébergement et de diversification professionnelle en faveur d'une société plus inclusive (Ex. : Projet en cours de diversification de l'habitat avec la « Maison d'accueil » de la Séguinière, location en 2020 d'un studio et d'un T1 (rue de l'étoile), création d'une Section Annexe ESAT en juillet 2021, mise en œuvre du dispositif inter associatif Cholet-Mauges en faveur du soutien apporté aux personnes en situation de handicap vers le milieu ordinaire de travail en juillet 2022)
- Organisation en Siège Associatif avec regroupement des directions et fonctions supports sur un même site (Résidence LHV)

L'enjeu central est d'engager, pour les cinq années à venir, l'ensemble des forces vives de l'association, bénévoles et professionnels, pour poursuivre sa mission sociale et médico-sociale au service des personnes en situation de handicap.



LES ORIENTATIONS 2023 - 2027



AXE 1

Une association qui promeut l'épanouissement de la personne en situation de handicap et sa liberté de choix

Valeurs : Liberté de choix et auto-détermination





<u>1</u>

FAVORISER LE
POUVOIR D'AGIR DE
LA PERSONNE EN
SITUATION DE
HANDICAP

- Promouvoir le pouvoir d'agir de la personne accompagnée et encourager son expression et sa participation quelle que soit la situation de handicap, l'aider à faire valoir ses attentes et ses souhaits.
- Favoriser le libre choix de la personne (professionnel, habitat, activités sociales); l'aider à définir ce qui lui correspond le mieux au niveau de l'accompagnement, en tenant compte de ses capacités et de ses désirs.
- Renforcer l'accompagnement en vue de favoriser l'accès autonome à la santé des personnes accompagnées.
- Poursuivre les actions en cours destinées à soutenir l'accès à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap (centre de santé sexuelle...)

ACTIONS

- Dans le cadre du Projet Individualisé et des souhaits exprimés par la personne qui y figurent, assurer le suivi des activités assurées par l'établissement ou celles réalisées par l'environnement (logique de parcours)
- Créer un carnet de parcours et de compétences remis à l'entrée en ESAT permettant lors d'un entretien annuel proposé à la personne de s'autoévaluer en termes d'autonomie et de parcours

ORIENTATION

2

PROMOUVOIR LES
DROITS DE LA
PERSONNE EN
SITUATION DE
HANDICAP

- Faire valoir les droits de la personne accompagnée auprès des acteurs publics et de la société civile ; promouvoir son accès aux dispositifs et services de droit commun et à la citoyenneté et la soutenir dans ses revendications (rémunération, accès aux services de droit commun ...).
- Poursuivre et encourager l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et de loisirs de droit commun sur le territoire
- Accompagner l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Adapter la communication aux personnes en situation de handicap

ACTIONS

- Informer les personnes sur leurs droits lors de leur accueil
- Mettre en place des supports adaptés de communication (Facile à lire et à comprendre, communication adaptée, pictogrammes...). Veiller à la permanence de leur mise en œuvre au sein des différents établissements et services de l'Association ; Former les acteurs (professionnels, personnes accompagnées...) à la méthode.
- Sensibiliser, former et accompagner les personnes accompagnées siégeant au CVS dans l'exercice de leurs rôles. Impliquer davantage les familles.
- S'accorder sur le terme désignant les personnes accompagnées, qui ne soit pas en stigmatisant mais respectueux (recueillir leurs avis)
- Informer et sensibiliser la personne accompagnée sur les réseaux sociaux
- Favoriser les relations de la personne avec les associations qui promeuvent ses droits (cf Association Nous Aussi)



Une association militante, engagée, repérée dans son environnement

Valeurs: Engagement et militantisme





ORIENTATION

3

DEVELOPPER LES
CAPACITES
MILITANTES DE
L'ASSOCIATION

- Renforcer l'identité associative et l'affirmation de l'APAHRC comme association du mouvement parental afin de révéler les besoins et les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.
- Développer la participation des administrateurs dans les réseaux (locaux, régionaux, nationaux) afin de promouvoir l'APAHRC et son ancrage territorial.
- Participer aux mobilisations locales et régionales en faveur de la défense et de la promotion du secteur médico-social.
- Soutenir et promouvoir l'engagement des bénévoles dans les instances associatives (commissions...) et dans leurs actions de communication et de promotion de l'Association, de ses établissements et services.
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et la fidélisation de nouveaux adhérents et favoriser celle des salariés.

ACTIONS

- Définir une modalité d'adhésion et de soutien à cotisation réduite pour les personnes accompagnées, les professionnels.
- Rendre compte de l'utilisation faite des adhésions et des bénéfices que les adhérents peuvent en retirer (coût moindre, version papier du journal associatif ...)
- Favoriser la double représentation dans les réseaux (administrateurs-professionnels)

ORIENTATION

4

DEVELOPPER ET STRUCTURER LA COMMUNICATION EXTERIEURE

- Développer des actions de sensibilisation et de lobbying auprès des élus, médias, acteurs économiques, sociaux et de la santé.
- Définir et mettre en œuvre un plan de communication externe afin de promouvoir la personne accompagnée et apporter plus de visibilité à l'Association et sur les actions qu'elle mène.
- Se faire davantage reconnaître pour notre savoir-faire professionnel au niveau de l'accompagnement de la personne adulte ; valoriser nos actions auprès du grand public et des partenaires institutionnels.
- Poursuivre l'ouverture des établissements et services sur la cité et la vie locale.

ACTIONS

- Proposer et mener des actions d'information auprès des institutions et des partenaires locaux (écoles, collèges, universités, municipalités...) en impliquant les personnes en situations de handicap.
- Renforcer l'inscription dans les réseaux institutionnels, les dispositifs et les organismes de formation afin de renforcer la promotion de l'Association et effectuer une veille sur les évolutions.
- Poursuivre la politique d'accueil des stagiaires en faveur de la connaissance de notre secteur et de son attractivité.
- Inviter la société civile à découvrir nos établissements et services par le biais d'événements (portes ouvertes, anniversaires...)
- Actualiser et harmoniser les moyens de communication externe (signalétique, plaquette, flyer ...)
- Mettre en œuvre une commission de communication externe composée d'une représentation de l'ensemble des parties prenantes.
- Organiser et/ou participer à des événements de promotion de la personne en situation de handicap (versant culturel, sport, loisir) et inscrire l'association dans les réseaux sociaux.

AXE 3

Une association qui s'adapte, évolue et se renouvelle

Valeur: Professionnalisme





ORIENTATION

5

OEUVRER A
L'EVOLUTION ET A
L'ADAPTATION DE LA
GOUVERNANCE

- Ouvrir le Conseil d'administration à de nouveaux membres (parents ou non, membres de la société civile et politique, personne physique ou morale, personnes accompagnées ...) en vue de préserver les valeurs fondamentales de l'association et permettre l'ouverture à de nouvelles sensibilités.
- Faire reconnaître le statut d'intérêt général de l'Association (bénéfice pour les adhèrents en termes d'imposition), étudier l'opportunité de détenir celui d'utilité publique.

ACTIONS

- Poursuivre la formation des administrateurs en lien avec leurs missions et les évolutions du secteur médico-social.
- Assurer ou participer à des journées à thèmes dédiées aux administrateurs (en interne, en liaison avec d'autres associations UNAPEI, GIAC ...)
- Promouvoir l'Association par le biais de ses actions militantes, son implication dans les réseaux, sa communication externe, ses coopérations internes et externes (cf orientations 3,4 et 8) afin de favoriser son attrait et intéresser de nouveaux administrateurs.

ORIENTATION

<u>6</u>

ORGANISER UNE
OFFRE DIVERSIFIEE
SOUPLE ET ADAPTEE
AU PLUS PRES DES
BESOINS,
DES ATTENTES ET
DES COMPETENCES
DE LA PERSONNE
ACCOMPAGNEE

- Mettre en œuvre les projets destinés à adapter et diversifier les modes d'habitat et promouvoir des solutions innovantes dans ce domaine (en liaison avec les schémas ARS et départemental)
- Poursuivre les adaptations à mener, en interne et/ou en inter-associations, concernant le parcours résidentiel et l'habitat Inclusif, les réponses alternatives et temporaires et l'évolution de l'organisation (dispositifs, équipes mobiles, offre modulaire...).
- Poursuivre les démarches mises en œuvre en faveur de l'insertion professionnelle de la personne dans le milieu ordinaire : stage, prestation de service accompagnée, mise en situation d'exercice professionnel, mise à disposition individuelle, alternance possible entre le milieu protégé et le milieu ordinaire.
- Développer les actions d'accompagnement aux sports, loisirs, activités culturelles (théâtre, musique ...)
- Demeurer vigilant lors des phases de transition afin de prévenir les ruptures dans le parcours de vie et proposer un accompagnement spécifique à l'avancée en âge.
- Identifier les prestations délivrées par les ESMS (cf. Objectifs des projets d'établissements) à partir de la nomenclature SERAPHIN-PH.

ACTIONS

- Mettre en œuvre le projet élaboré avec l'EPHAD de La Séguinière.
- Etudier les besoins et la faisabilité d'une création de dispositif intermédiaire entre le Foyer et le SAVS.
- Mise en œuvre du projet de location avec des bailleurs sociaux (projet de co-location d'appartement).
- Développer l'accueil en logement autonome avec le soutien du SAVS.

ORIENTATION

7

ADAPTATION ET
VALORISATION DES
RESSOURCES
ASSOCIATIVES
HUMAINES,
FINANCIERES,
TECHNIQUES ET
MATERIELLES

- Accompagner et soutenir les professionnels dans leurs missions, poursuivre le développement de leurs compétences en vue de l'adaptation des pratiques d'accompagnement au public actuel et à son évolution.
- Mettre en œuvre la transformation numérique en adéquation avec la feuille de route gouvernementale « Accélérer le virage numérique » .
- Partager les pratiques, les innovations organisationnelles, managériales et d'accompagnement des personnes.
- Viser l'adaptation du bâti au besoin (qualité, sécurité, fonctionnalité, optimisation), améliorer l'exploitation du foncier existant.
- Optimiser nos ressources financières par une sécurisation et optimisation de l'organisation du service comptable.
- Développer les financements privés (subventions, dons, mécénats) en vue de moyens supplémentaires nous permettant de tendre vers une harmonie entre nos intentions et nos capacités de réalisation.

ACTIONS

- Sécuriser et adapter le fonctionnement du Siège (formation, fiches de poste, procédures, process financiers, délégations ...)
- Procédure d'intégration des nouveaux professionnels (journée d'accueil, documents, accompagnement à la prise de poste ...)
- Sécuriser nos pratiques informatiques (bonnes pratiques, protection des données et des matériels ...), développer et harmoniser les compétences numériques des professionnels (office 365 ...)
- Organiser l'arborescence du serveur informatique.
- Développer et rendre opérationnel IMAGO de façon transversale et partagée.
- Identifier les marges de manœuvres financières et budgétaires pour le bénéfice de l'accompagnement.





Une association qui promeut une qualité de vie pour ses différentes parties prenantes

Valeur: Coopération-Collaboration/Cohésion-solidarité



ORIENTATION

8

FAVORISER UNE
CONNAISSANCE
RECIPROQUE DES
ACTEURS DE
L'ASSOCIATION ET
ENCOURAGER LEURS
COOPERATIONS

- Poursuivre la démarche de mise en lien entre les acteurs de terrain et les administrateurs en vue d'une meilleure connaissance et reconnaissance du travail effectué par les salariés et les personnes accompagnées.
- Poursuivre et développer les temps d'échanges et de rencontre, formels et informels entre les différentes parties prenantes : informations et invitations aux temps festifs existants, co-organisation d'évènements internes et externes (portes ouvertes, forum ...)
- Favoriser la mutualisation des pratiques, la mutualisation des moyens et des ressources mobilisables entre les services et entre les pôles.
- Développer et valoriser le partage de compétences et d'expertises entre les professionnels et favoriser la coopération et l'échange des savoirs et connaissances entre les professionnels et les familles.

ACTIONS

- Poursuivre la réunion de l'instance « Projet Associatif » en vue du suivi de la mise en oeuvre du projet et d'échanges entres les différentes parties prenantes. Valoriser le projet associatif en l'intégrant pleinement dans le tryptique Projet Associatif / Projet d'établissement / Projet personnalisé.
- Associer les administrateurs à l'accueil des nouvelles personnes (temps spécifiques).
- Informer sur les ressources de l'Association et valoriser les utilisations qui en sont faites.
- Organiser des réunions thématiques à destination des familles (avec ouverture à d'autres associations) / Favoriser par ce biais les informations relatives à l'Association.
- Poursuivre les manifestations festives proposées aux personnes accompagnées et les impliquer davantage dans l'élaboration de ces temps conviviaux.

ORIENTATION

<u>9</u>

DEVELOPPER UNE
POLITIQUE
D'AMELIORATION DE
LA QUALITE DES
INTERVENTIONS

- Poursuivre la dynamique d'amélioration continue de la qualité des interventions d'accompagnement (liaison avec la démarche d'Evaluation)
- Favoriser l'analyse des pratiques professionnelles au regard de leurs qualités et des questions éthiques qu'elles soulèvent.
- Evaluer l'impact des mesures nouvelles, suivre les évolutions technologiques afin d'anticiper, planifier et ainsi moins subir les changements à venir.

ACTIONS

- Formaliser la démarche qualité en lien avec les démarches d'évaluation, les indicateurs CPOM et la politique de bientraitance.
- Favoriser les échanges des professionnels autour de leurs pratiques (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), groupe de réflexion éthique...)
- Assurer l'implication des CVS dans la démarche d'évaluation des établissements et services.
- Créer une commission éthique permettant de traiter des questions complexes.

ORIENTATION

10

MENER UNE DEMARCHE RSO VOLONTARISTE

- Améliorer les conditions de vie des professionnels et des personnes accompagnées (hygiène et sécurité, prévention et gestion des risques, articulation vie privée / vie professionnelle, rythme de travail ...)
- Mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement dans une logique de consommation raisonnée, éco-responsable.
- Participer au développement du territoire.

ACTIONS

- Maintenir et développer une qualité du dialogue social, support aux évolutions à venir en matière de qualité de vie au travail.
- Appliquer les principes du développement durable dans la gestion de l'Association : lutter contre les gaspillages, économie d'eau et d'énergie, gestion durable du patrimoine, politique d'achats durables et responsables.
- Accompagner et sensibiliser les personnes en situation de handicap pour qu'elles deviennent elles aussi des citoyens engagés et responsables.





ÉTAPES ET MISES EN OEUVRE SELON UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

a démarche pilotée par le Conseil d'Administration aura mobilisé sur plus d'un an l'ensemble des parties prenantes, administrateurs, personnes accompagnées, professionnels et familles, que ce soit lors des :

- Réunions du bureau du Conseil d'Administration, en partie dédiées, dès février 2022, au projet associatif (bilan du projet associatif 2018-2022, actualisation des valeurs associatives),
- Réunions mensuelles du comité de pilotage, organisées depuis décembre 2022. Celles-ci ont permis la définition des orientations et des propositions d'actions à partir des échanges entre les différents acteurs du comité et de l'analyse des consultations internes.
- Consultations internes (près de 20 consultations des instances internes concernant le questionnaire (l'APAHRC, ses points forts et points d'amélioration).

Les débats auront permis de mieux se connaître entre acteurs associatifs, de confronter les idées, de partager des perceptions parfois différentes des choses et in fine de décider ensemble de ce que l'Association revendique comme valeurs et se donne comme principaux objectifs et actions à mener pour les cinq années à venir.

Les bases sont ainsi posées d'un projet de l'APAHRC qui tiennent compte de nos spécificités, de nos forces et points d'amélioration et d'un contexte environnemental dans lequel l'Association doit s'inscrire et penser son évolution.

Ce projet présente les orientations et le cadre dans lequel s'inscriront les projets des services et établissements de l'ESAT et de LA HAIE VIVE.



SYNTHÈSE DES AXES ET ORIENTATIONS

2023 - 2027



Trouver avec la personne accompagnée des solutions adaptées pour l'aider à vivre la vie qu'elle a choisie.

1 - Aider la personne accompagnée à choisir sa vie

- Encourager sa parole
- Soutenir ses choix
- Mettre en avant ses qualités et ses capacités

2 - Protéger et défendre les droits de la personne accompagnée

- L'aider à avoir les mêmes droits que tout le monde
- L'aider à mieux comprendre et communiquer



Mieux se faire connaître pour favoriser l'inclusion des personnes accompagnées.

3 - Mieux faire connaitre l'Association

- En aidant les personnes accompagnées, les bénévoles et les professionnels à participer à la vie de l'APAHRC
- Donner envie de venir dans l'Association en communiquant sur les valeurs et sur les actions de l'APAHRC

4 - Communiquer à l'extérieur sur l'Association et ses actions

- Donner la parole aux personnes accompagnées pour changer le regard de la société sur le handicap
- Organiser des évènements associatifs avec la participation de tous



S'adapter aux changements pour continuer sa mission avec efficacité.

5 - Adapter le Conseil d'Administration aux missions actuelles et à venir

- Ouvrir le Conseil d'Administration à de nouvelles personnes ; y faire participer des personnes accompagnées.

6 - Adapter l'accompagnement des personnes à leurs attentes et à leurs situations

- Proposer un accompagnement adapté à l'évolution de la vie sociale et aux différents domaines de la vie de la personne accompagnée : travail, habitat, culture, sports et loisirs

7 - Avoir des moyens humains, financiers et techniques pour bien réaliser les activités

- Soutenir les professionnels des établissements dans leurs missions
- Mieux répartir certaines dépenses pour réaliser des économies.
- Rechercher d'autres partenaires pour réaliser de nouveaux projets.



Soutenir les acteurs dans leurs missions et les faire agir ensemble

8 - Inviter les personnes à être actrices dans la vie de l'Association, à s'entraider

- Partager ensemble nos expériences, nos idées et nos avis

9 - S'évaluer pour s'améliorer

- Evaluer les besoins des personnes pour proposer un accompagnement adapté

10 - Respecter les ressources naturelles et les personnes avec qui l'on vit

- Informer sur les bons comportements
- Prendre de bonnes habitudes
- Déveloper de bonnes conditions de vie et de travail

GLOSSAIRE DES SIGLES

AG: Assemblée Générale

ARS: Agence Régionale Sanitaire

CA: Conseil d'Administration

CAJ: Centre d'Accueil et d'Activités de Jour

CAT: Centre d'Aide par le Travail

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

COPIL : COmité de PILotage

CVS: Conseil de la Vie Sociale

EHPAD: Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESAT: Etablissements et Services d'Aide par le Travail

ESMS: Etablissements et Services Médico-Sociaux

FALC: Facile A Lire et à Comprendre

GEM: Groupement d'Entraide Mutuelle

GIAC: Groupement Inter Associatif de Coopération

GPPH: Groupe de Prestations pour la Planification Hospitalière

NEXEM: NEXt (proximité) EMployeurs

RSO : Responsabilité Sociale/Sociétale des Organisations

SAVS: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

<u>SERAFIN-PH</u>: Services et Etablissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

UNAPEI: Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

<u>URIOPSS</u>: Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

<u>UPHV</u> : Unité des Personnes Handicapées Vieillissantes





REMERCIEMENTS

Grand merci à l'ensemble des personnes - membres du Conseil d'Administration, personnes accompagnées, professionnels et familles - qui se sont mobilisées et ont contribué à la réalisation du projet associatif 2023-2027 de l'APAHRC.

SIEGE 1 Square Saint Briac BP 60302 49303 CHOLET Cedex 1 02.41.75.94.36 Contact@apahrc.fr www.apahrc.fr

